



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# CAPL n°5

## Désengagement, discriminations et dérives sexistes !

La Commission Administrative Paritaire Locale n°5 était réunie mardi 4 décembre pour examiner les avancements au grade d'infirmier(e) de classe supérieure catégorie B.

### La CFDT dénonce:

> Le non respect des principes négociés avec la Direction pour établir le classement des agents au tableau d'avancement.

A l'initiative de la CFDT, les 4 critères validés à l'unanimité par le CTE en 2009, mettaient fin à la primauté de la note :

- L'ancienneté dans la fonction publique
- L'ancienneté dans le grade
- L'ancienneté dans l'échelon
- La note



> Le recul de la Direction et de l'Administration en changeant unilatéralement ces règles.

> Une attitude rétrograde et des références illégales qui pénalisent les agents absents pour congé maternité et/ou maladie.

> Des propos proches de la discrimination, voir des dérives sexistes inacceptables de la part de responsables d'établissement.

**Au prochain CTE, la CFDT portera un vœu pour alerter le Président du Conseil de Surveillance et le Directeur de la CHT sur cette nouvelle entorse dans le dialogue social et le non respect des personnes comme de l'égalité hommes/femmes.**

**Dès à présent, la CFDT sollicite une rencontre auprès du Directeur de site pour qu'il n'entérine pas l'avis de la CAPL n°5.**